

Montreux, le 05 juin 2020

## Concept de protection face au Covid-19 en vue de la réouverture du skatepark Empire Skate Building à partir du samedi 6 juin 2020

Conformément aux dernières directives fédérales, les activités sportives pourront reprendre dès le 6 juin prochain. Les 5 mesures ci-dessous doivent impérativement être respectées lors de cette reprise.

### **1. Absence de symptômes à l'entraînement/en compétition.**

Les sportifs et les employés présentant le moindre symptôme d'infection ne sont pas autorisés à accéder au skatepark.

### **2. Respect des distances (10 m<sup>2</sup> de surface d'entraînement par personne, 2 m. de distance entre les personnes dans la mesure du possible).**

**Maximum 50 personnes dans le skatepark + 10 s'ils font du half-pipe** ; l'accès au skatepark pourra vous être refusé au delà de 50 personnes déjà à l'intérieur.

En cas de forte affluence (dès 40 personnes), priorité sera donnée aux utilisateurs des infrastructures, les visiteurs ne seront pas admis (sauf parents si impératif).

Attroupements interdits en cas d'accident, intervention du responsable uniquement.

### **3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.**

Mise à disposition de désinfectant aux 2 guichets ; entrées et buvette.

Une vitre en plexiglas sera mise en place aux 2 guichets.

La location de casques restera possible ; ils seront désinfectés au spray avant d'être loués, et dans la mesure du possible le même casque ne sera pas loué à 2 personnes différentes le même jour.

Toutefois nous conseillons fortement à nos utilisateurs de venir avec leur propre casque.

Les couvercles des poubelles seront laissés ouverts afin d'éviter les manipulations à la main.

Portes d'accès au skatepark (2) et WC (1) laissées ouvertes afin de ne pas avoir à toucher les poignées. Lavabo avec savon à disposition aux WC.

### **4. Liste de présence obligatoire (traçage des contacts).**

Tenue d'une liste des utilisateurs quotidien des infrastructures. Cette liste devra être accessible en cas de contrôle et comprendre le nom et prénom ainsi que mail ou téléphone de chaque personne.

### **5. Un responsable désigné pour faire respecter les conditions cadres en vigueur.**

Le responsable du skatepark pourra mettre à la porte un usager qui ne respecterait pas les conditions ci-dessus.